

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 10 octobre 2014*

L'an deux mille quatorze, le dix du mois d'octobre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

Absents excusés : Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Madame Carole GUERIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2014**
- **Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie**
- **Location salle des fêtes le 31 décembre 2014**
- **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité**
- **Vélo route : devis et problème des panneaux d'information touristique**
- **Réflexion sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes**
- **Réflexion sur les moyens de limiter efficacement la vitesse dans Saint Loubert**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier l'ordre de traitement des points de l'ordre du jour de la réunion du fait de l'obligation de Monsieur Marc LABADIE de quitter la séance avant la fin.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2014
--

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE
--

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'évolution du traitement des informations, notamment la dématérialisation de la comptabilité, il serait souhaitable de modifier les heures d'ouverture du secrétariat en fermant au moins deux samedis par mois par exemple ceux-ci étant remplacés par des mercredis après-midi. Toutes les assistances sont fermées le samedi et aucune administration n'est ouverte le week-end, ce qui devient de plus en plus bloquant pour le service administratif.

Isabelle DA ROS n'est pas favorable à la fermeture de la mairie le samedi, argumentant que c'est le seul jour disponible des gens qui travaillent.

Marc LABADIE précise qu'il a été présent à la mairie au moins deux samedis et que la fréquentation est très faible par rapport au lundi et au mercredi.

Le Maire propose dans un premier temps une ouverture du secrétariat le 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois par exemple.

Karine JOLLES pense que ce serait un problème pour les personnes âgées.

Richard MANO répond que les personnes âgées sont disponibles les lundis et mercredis.
Christopher LATAPY qui travaille souhaite que la mairie reste ouverte tous les samedis pour faire ses papiers et venir en mairie en tant que conseiller.

Le Maire souligne que si les conseillers souhaitent se rencontrer, il n'y a pas besoin de la secrétaire.
Arnaud GARBAY soumet l'idée qu'une permanence d'une heure ou plus soit tenue par les conseillers.

Christopher LATAPY répond que les conseillers ne sont pas compétents pour la réception des dossiers d'urbanisme ou autres.

Le Maire rappelle que pratiquement toutes les mairies sont fermées le samedi et celles qui sont ouvertes font un accueil essentiellement pour l'état civil.

Isabelle DA ROS propose une fermeture le lundi matin et une ouverture toute la journée du mercredi en remplacement et le maintien du samedi matin.

Le Maire rappelle que le problème reste entier et n'augmente par les possibilités de liaisons des administrations bien au contraire.

Carole GUERIN propose une évaluation de trois mois.

Marc LABADIE informe qu'un calendrier avec les dates d'ouverture sera adressé aux administrés et devrait être inséré dans le site internet.

L'ouverture du samedi 2 fois par mois suivant un calendrier pour un essai de trois mois jusqu'en janvier 2015 est soumise au vote : 5 voix pour (Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Richard MANO) 4 voix contre (Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS).

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Un plan des réflexions menées par la commission bâtiments – Patrimoine est distribué à tous les conseillers.

Marc LABADIE présente ensuite une ébauche des projets d'aménagement qui pourraient être envisagés. Les travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches. Une discussion s'engage.

Le CAUE sera contacté pour un accompagnement dans le projet avec un architecte paysagiste.

Marc LABADIE présente les devis de METRO demandé par Christopher LATAPY pour l'achat de 20 tables, il s'élève à la somme de 840 € HT et d'une table inox pour la plonge pour 320 € HT.

Isabelle DA ROS fait part de ses recherches pour les équipements extérieurs, tables de ping-pong et bancs.

INFORMATION IRRIGATION

Le Maire fait part d'une réunion avec le Président du SMAHBB, Monsieur Jean-Claude COURREGES, Messieurs Michel LACAZE, Marc LABADIE et Arnaud GARBAY au sujet du rapprochement des deux systèmes d'assainissement. Le Président est intéressé, cette proposition sera à l'ordre du jour de la réunion du SMAHBB du 14 octobre prochain.

Arnaud GARBAY présente sommairement les différences de facturation tant au niveau des abonnements que de la consommation d'eau. Les tarifs sont sensiblement plus élevés au SMAHBB, mais la comparaison est difficile car les bases de calcul sont différentes. En revanche, l'eau est disponible toute l'année pour les professionnels.

Christopher LATAPY demande à combien s'élèverait le raccordement des deux réseaux.

Le Maire répond qu'à ce jour le dossier est à l'étude, les chiffrages ne sont pas encore réalisés.

Christopher LATAPY demande pourquoi les deux réseaux n'ont pas été raccordés avant puisque d'après ce qu'il a pu lire dans certains articles, c'était une de leur volonté depuis longtemps.

Le Maire signale qu'à l'origine le réseau de Saint Loubert a été créé avant celui du SMAHBB.

Marc LABADIE signale qu'aujourd'hui, c'est dans l'intérêt du SMAHBB de raccorder les deux réseaux pour effectuer des économies d'énergie et donc avoir de meilleures subventions.

Carole GUERIN demande si le SMAHBB prendra à sa charge tous les frais de raccordement.

Le Maire précise que rien n'est décidé à ce jour, le Conseil Municipal doit donner son autorisation de procéder aux démarches exploratoires (rencontres, discussions, études) pour un éventuel rapprochement des deux services d'irrigation.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Marc LABADIE quitte la séance.

LOCATION SALLE DES FÊTES DU 31 DECEMBRE 2014

Le Maire fait part de la réception de deux demandes, à savoir : une demande d'une personne hors commune et une demande de Monsieur Patrick LUFLADE.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la location à Monsieur LUFLADE.

2014-031 – SDEEG – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) constitue une ressource financière stable et dynamique pour les communes de la Concession électrique du SDEEG.

Elle participe activement à la modernisation et sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité.

Le régime de cette taxe découle de l'article 23 de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME). Son assiette repose sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh), conformément à l'article L3333-3 du CGCT. Ce tarif se caractérise par l'application d'un coefficient fixé par le SDEEG, en fonction de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation.

Par ailleurs, le SDEEG a pour mission de contrôler le versement effectif de cette taxe par le fournisseur historique EDF ainsi que par les fournisseurs alternatifs.

En vertu des délibérations de son Comité Syndical en date des 16 décembre 2010 et 27 juin 2011, le SDEEG reverse une fraction du produit de la taxe au bénéfice de notre commune à hauteur de 80,5 % de son montant et en conserve 19,5 %.

L'article 18 de la loi du 8 août 2014 dispose que le reversement doit faire l'objet d'une délibération concordante du SDEEG et des communes concernées, telle que la nôtre.

Aussi, afin de nous permettre de conserver le bénéfice de la TCCFE, il est proposé d'approuver les modalités de reversement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- 80,5 % du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune
- 19,5 % du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modalités de reversement de la TCCFE évoquées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2015.

VELO ROUTE

➤ **Réfection de la voie :**

Le Maire présente le devis de la SARL CHATAIGNÉ pour le bouchage des trous, l'apport de grave ciment et le revêtement bicouche. Le devis s'élève à la somme de 1 440,00 € TTC. Le remplacement de la buse n'est pas nécessaire, il faudra simplement la déboucher, contact sera pris avec l'entreprise SAINT MARC, le curage des fossés est à prévoir.

Christopher LATAPY souhaite que soit établi un devis supplémentaire pour le rebouchage des trous sur toutes les voies de la commune.

Le devis de la SARL CHATAIGNÉ est accepté à l'unanimité.

➤ **Problème des panneaux d'information touristique :**

Le Maire rappelle que la Communauté de communes du Sud Gironde a fait des erreurs sur les panneaux d'information touristique qui seront placés sur la route du bas : il manque les villages de Saint Loubert et Saint Pardon de Conques sur la carte apposée sur tous les panneaux, et l'information sur l'étang du Carpe est erronée.

Les panneaux vont être modifiés.

➤ **Barrière :**

Une barrière va être mise en place au niveau du château des Jaubertes à Saint Pardon de Conques afin de limiter la circulation des véhicules.

REFLEXION SUR LES MOYENS DE LIMITER EFFICACEMENT LA VITESSE DANS SAINT LOUBERT

Le Maire présente le plan qu'il a établi suite à la réunion de la commission voirie. Une discussion s'engage sur la réglementation à mettre en place (panneaux d'entrée en agglomération supplémentaires, panneaux de limitation à 30 Km/h). Les services de la gendarmerie et de la Prévention Routière seront contactés pour des conseils.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **Marche rose :** Karine JOLLES et Christopher LATAPY font part du programme de la manifestation.
- **Ramassage des noisettes – Comité des Fêtes :** Christopher LATAPY fait le bilan de la journée. Il a apporté la récolte de noisettes à Unicoque à Cancon. La récolte est faible 132 Kg cette année contre 252 Kg déposés l'an passé.
- **Urbanisme – Loi ALUR :** Christopher LATAPY fait part de la réunion de présentation de la loi ALUR. Le Maire apporte quelques précisions quant aux nouvelles compétences de la Communauté de communes du Sud Gironde en matière d'urbanisme et notamment du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- **Commission Enfance – Jeunesse de la CdC :** Richard MANO fait part de la réunion d'échange entre la CAF, la MSA et la commission de la CdC sur le contrat Enfance – Jeunesse. Ce contrat sur le territoire concerne l'accueil des enfants de 3 à 17 ans. Un diagnostic va être réalisé jusqu'en juin 2015 pour évaluer les besoins au sein de la CdC du Sud Gironde. Le contrat sera ensuite être mis en place de 2015 à 2017.
- **Commission Communication de la CdC :** Pierre DIENER informe le Conseil Municipal de

la mise en service du nouveau site internet de la Communauté de communes du Sud Gironde.

- **SIAEPA** : Pierre DIENER fait part des problèmes liés au transfert de la compétence assainissement non collectif à la CdC du Sud Gironde. Il présente ensuite les travaux en cours de sectorisation du réseau d'eau potable et les diverses décisions relatives à la rémunération du personnel.
- **Commission Urbanisme de la CdC** : Pierre DIENER présente le projet d'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) discuté en bureau des maires. Une copie du document de travail sera transmise à chaque conseiller.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Association de restauration pour la sauvegarde de l'église** : Christopher LATAPY, déclare avoir rencontré Madame Mauricette JOLLES pour lui fait part de son mécontentement de ne pas avoir été convoqué pour assister à la réunion du 4 octobre dernier et il fait le même reproche au Maire.
Le Maire lui précise que la rencontre qui a eu lieu en mairie a duré un quart d'heure et servait uniquement à fixer une date de réunion publique pour relancer l'association.

CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La date retenue est le vendredi 14 novembre 2014 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.